Budget primitif 2022 – Présentation des projets

Présentation générale des orientations du budget 2022

- ✓ Un travail de préparation budgétaire approfondi, en vue de faire face à certaines augmentations de postes de dépenses (énergies, fluides notamment, subvention d'équilibre au CIAS), tout en augmentant l'épargne brute de la collectivité.
- ✓ Ceci sans augmenter les taux de la fiscalité et de la TEOM.
- ✓ Un bouclage par la maîtrise de beaucoup de postes de dépenses de fonctionnement, et la croissance prévisionnelle des recettes (augmentation des bases de fiscalité: +3,9%).

Dans l'ensemble, plusieurs faits marquants sur ce budget primitif 2022:

- 1) Un haut niveau d'investissement: tous budgets confondus, un volume de dépenses d'investissement de l'ordre de 33,4 millions d'euros (avec les restes à réaliser).
- 2) Un budget de sortie de crise, avec une attention envers les plus fragiles, les services de proximité et l'aide aux communes.
- 3) Un budget maîtrisé, avec une épargne brute et des ratios prudentiels éloignés des zones de risque.

1) Les dépenses d'assainissement: 9 millions d'euros (avec RAR).

Les travaux sur la STEP d'Ardoix, 1,2 million d'euros.



La mise en séparatif des réseaux de Serrières et le début des travaux sur la STEP: 900.000 euros.



2) Les dépenses liées à l'eau potable: 5 millions d'euros (avec RAR).

La conduite d'eau brute du Ternay, 1,8 million d'euros.



Les premières dépenses liées à l'usine de potabilisation, 700.000 euros.



3) Les dépenses liées à la compétence transport: 6 millions d'euros (avec RAR).

Le nouveau dépôt de bus, 2,8 millions d'euros



Les nouveaux véhicules, 3,2 millions d'euros



4) Les dépenses du budget principal

Acquisition et travaux sur le bâtiment ex-Orange, 1,7 million d'euros



La poursuite de la Via Fluvia sur les tronçons Annonay – Vernosc, et sur Serrières, 1,4 million d'euros





Un budget de sortie de crise

Services de proximité et subvention au CIAS

- 1) Une augmentation de 3% du budget des déchets (4,3 millions d'euros), en vue d'assurer l'adaptation du service aux nouvelles réglementations, et d'adapter le service aux besoins.
- 2) Une subvention au CIAS de 1,55 million d'euros, dont 800.000 euros pour le financement des équipements de petite enfance, 450.000 euros pour les équipements d'accueil de personnes âgées, et 120.000 euros pour les associations de solidarité.
- 3) Dans le contexte actuel, une subvention exceptionnelle de 15.000 euros pour le soutien aux associations actives en matière d'accompagnement et de prise en charge des réfugiés ukrainiens.

Appui aux communes

- 1) Un fonds de solidarité reconduit à hauteur de 700.000 euros en 2022, pour soutenir le financement des projets de proximité des communes.
- 2) Au-delà du budget, une logique d'association des communes aux projets de l'Agglo (temps d'échange sur les compétences).
- 3) Au niveau administratif, des collaborations plus importantes dans le cadre du réseau des communes.

Un budget maîtrisé

- Un budget principal qui se place dans le respect de la trajectoire financière du DOB, avec une épargne brute de 2,9 million d'euros, soit un niveau proche de 9% de taux d'épargne brute (niveau plancher: 7%).
- Une vigilance particulière à avoir cette année, au vu de la volatilité de certaines dépenses (énergies, fluides), et le contexte électoral qui peut conduire à une modification de la structure du financement des collectivités territoriales.
- Un niveau de dette en diminution au 31 décembre 2021 (13,9 millions d'euros), et une capacité de désendettement de 6,8 ans. Ceci permet d'envisager avec sérénité les éventuels chocs de dépenses ou de recettes.

En conclusion, **un budget sain et maîtrisé**, qui conforte les compétences de l'Agglo (eau, assainissement, transport) et l'appui aux communes, et poursuit les travaux favorisant le dynamisme et l'attractivité du territoire (Via Fluvia, travaux sur les bâtiments économiques, aides aux entreprises).